Nations Unies S/2002/420



## Conseil de sécurité

Distr. générale 15 avril 2002

Original: français

## Lettre datée du 15 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies

Instruit par mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander aux membres du Conseil de sécurité, par votre intermédiaire, de bien vouloir se pencher sur les causes profondes qui ont amené mon gouvernement à intervenir militairement en République démocratique du Congo en vertu du droit naturel de légitime défense conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

En effet, de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1053 (1996), ont demandé et demandent toujours à tous les États Membres des Nations Unies de prendre toutes leurs distances vis-à-vis des ex-forces armées rwandaises (ex-FAR) et milices interahamwe, planificateurs et auteurs du génocide au Rwanda.

Pourquoi la République démocratique du Congo, dans son refus total de respecter ces résolutions s'est alliée et continue à oeuvrer très étroitement avec les ex-FAR et milices interahamwe sans que le Conseil de sécurité ne lui en demande des comptes et ne l'en sanctionne.

Pourquoi le Conseil de sécurité accepte-t-il non seulement que le Gouvernement de Kinshasa fasse des planificateurs et auteurs d'un génocide ses alliés, mais aussi et en plus, qu'il en fasse un objet de pourparlers, de négociation et de chantage. Ceci est inacceptable pour mon gouvernement, et nous imaginons qu'il en est de même pour le Conseil car il ne peut en être autrement.

Les problèmes de sécurité que mon gouvernement a posé depuis 1999 (voir document en annexe daté du 1er février 1999), demeurent entiers. Aucun d'eux n'a trouvé de solution adéquate, appropriée et définitive, ni par la République démocratique du Congo qui en est la cause première, ni par le Conseil de sécurité lui-même.

En lieu et place de chercher et de trouver des solutions aux préoccupations sécuritaires du Rwanda, le gouvernement de Kinshasa s'est allié aux planificateurs et auteurs du génocide rwandais (ex-FAR et milices interahamwe) au vu et au su du Conseil de sécurité sans que celui-ci ne lui en demande des comptes et ne l'en punisse.

Puisque le Conseil de sécurité a décidé d'effectuer une mission d'évaluation dans la région des Grands Lacs, mon gouvernement insiste que le Conseil examine

les préoccupations sécuritaires que le Rwanda a soulevées depuis quatre ans et qui n'ont, jusqu'à date, trouvé réponses.

Et la machine de l'exclusion, la machine à tuer, la philosophie du génocide que les ex-FAR et milices interahamwe ont semées et continuent à semer dans la région, comment le Conseil de sécurité compte-t-il éradiquer cet esprit du génocide et l'extirper de la région lorsqu'il n'arrive même pas à persuader le gouvernement de Kinshasa de cesser de s'allier aux forces génocidaires.

Enfin, pourquoi les recommandations du « rapport Carlsson » (S/1999/1257, annexe, appendice), commandé par le Conseil de sécurité et qui détermine les responsabilités des uns et des autres dans la tragédie rwandaise, n'ont-t-elles pas été suivies d'effets, notamment quant à ce qui a trait à un programme spécial d'aide économique et social au Rwanda postgénocide.

Autant d'interrogations à soulever et autant de questions à se poser avant d'effectuer une mission d'évaluation dans la région des Grands Lacs.

Puisse la présente lettre accompagnée de son annexe, être publiée et distribuée aux Membres des Nations Unies comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur Représentant permanent (Signé) Anastase Gasana

2 0233384f.doc

## Annexe à la lettre datée du 15 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: anglais]

## Préoccupations sécuritaires légitimes suscitées au Rwanda par la situation en République démocratique du Congo

La situation en République démocratique du Congo suscite des préoccupations sécuritaires légitimes graves dans les pays voisins. Les préoccupations sécuritaires actuelles du Rwanda sont les suivantes :

- 1. Depuis 1994, les forces mêmes milices interahamwe et forces armées rwandaises (ex-FAR) qui ont commis un génocide contre le peuple rwandais ont trouvé refuge au Zaïre/en République démocratique du Congo. Alors que le Président Mobutu était au pouvoir, le Gouvernement zaïrois a réarmé, réinstruit et réorganisé ces forces qui ont continué de lancer des raids à l'intérieur du Rwanda dans le but de poursuivre le génocide en utilisant ce qui était alors le Zaïre comme base arrière. Non seulement le Président Kabila a continué d'appuyer ces forces, mais il les a publiquement et officiellement intégrées dans ses forces armées. Ce faisant, la direction zaïroise/congolaise a abandonné sa responsabilité internationale de respecter la souveraineté de ses voisins. Il est donc faux de supposer que la crise que connaît actuellement le Congo est une question de souveraineté congolaise. C'est plutôt une conséquence de la violation zaïroise/congolaise de la souveraineté de pays voisins, y compris le Rwanda.
- 2. Le gouvernement de M. Kabila exalte le génocide rwandais, l'extermination des Tutsi. La communauté internationale a été le témoin de massacres organisés systématiques de civils innocents par les forces du Gouvernement congolais à Kinshasa, Kisangani, Kalemie, Moba, Ndosho et ailleurs en République démocratique du Congo. Ledit génocide a un impact direct sur l'État rwandais puisqu'il vise des gens désignés comme des Rwandais. Pour le peuple rwandais, le génocide signifie non seulement l'exclusion mais aussi l'extermination d'une partie de la population, et donc la désintégration d'une nation et d'un peuple. C'est pourquoi lorsque quelqu'un de l'extérieur, comme le Zaïre ou le Congo, appuie le génocide, il travaille à la mort du Rwanda en tant que nation et des Rwandais en tant que peuple. Lutter contre le génocide est pour le Rwanda une question de survie. La situation susvisée constitue une menace non seulement pour le Rwanda, mais aussi pour l'ensemble de la région, car des populations de même origine ethnique sont éparpillées dans l'ensemble de celle-ci.
- 3. Les actes inacceptables des régimes de Mobutu et de Kabila visant à expulser des Congolais de culture rwandaise du Zaïre/République démocratique du Congo en violation totale de leurs droits les plus fondamentaux sont à l'origine de l'apparition d'un grand nombre d'apatrides que ces régimes voudraient chasser de la République démocratique du Congo et déporter au Rwanda. Ceci est fait en violation des principes sur lesquels les États africains modernes ont été fondés, à savoir la reconnaissance des frontières coloniales, et des populations vivant à l'intérieur de ces frontières comme constituant les nationaux de ces États.

0233384f.doc 3

- 4. Tous les éléments criminels de la région, comme les milices interahamwe, les ex-FAR, des fondamentalistes soudanais, ce qu'il reste des forces de l'ancien dictateur Idi Amin et le Front pour la défense de la démocratie (FDD) se sont regroupés en République démocratique du Congo. En facilitant au plan logistique la liaison entre ces forces néfastes, on renforce leur capacité de déstabiliser tout pays de la région.
- 5. Depuis un bon moment, le trafic d'armes qui prospère sur le territoire de la République démocratique du Congo, tout spécialement en empruntant ses nombreux aéroports non réglementés, menace particulièrement la sécurité et la stabilité du Rwanda ainsi que celle de la région des Grands Lacs.
- 6. Le Président Kabila a, à Kinshasa, publiquement déclaré la guerre au Rwanda. Le Président Mugabe, à Lubumbashi, a publiquement déclaré la guerre au Rwanda au nom des alliés de Kabila. Le Gouvernement rwandais accorde à de telles déclarations toute la gravité qu'elles méritent.

Fait à Kigali, le 1er février 1999

4 0233384f.doc